



COMMUNE : 143 CUBZAC-LES-PONTS
 ARRONDISSEMENT : 33 BLAYE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC ST-ANDRE-CUBZAC-ST-SAVIN

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 565 576	36,89	112,23	2 625 000	968 363	38,12	1 000 650
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43 989	48,96	141,08	44 500	21 787	50,59	22 513
Taxe d'habitation (TH)	118 518	11,44	54,08	109 900	12 573	11,82	12 990
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 002 723	1 002 723		1 036 153
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité	38,12	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe d'habitation (TH)	1 036 153 = 1,0333339	50,59	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	11,82	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	6 461			47 767	0	0	-32 273	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 036 153		21 955		1 058 108

A BORDEAUX

Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 SAMUEL BARREAU

Le
 Pour la Préfecture,

[Signature]

Le
 Pour la Préfecture,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 033-213301435-20250324-2025_020-DE





COMMUNE : 143 CUBZAC-LES-PONTS
 ARRONDISSEMENT : 33 BLAYE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC ST-ANDRE-CUBZAC-ST-SAVIN

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	711
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	44 004
c. Locaux industriels	1 699
d. Logements sociaux et longue durée	1 353
Taxe foncière non bâtie	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	258 767
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	6 074
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	109 900
a. Résidences secondaires et assimilées	>>>
b. Logements vacants soumis à la THLV	10 443
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	6 461

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,964809
d. Taux FB commune 2020	15,80
e. Taux FB département 2020	17,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	45,29	113,23	1,00000	1,00000	112,23	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,39	143,48	2,40000	2,40000	141,08	
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,95	62,38	8,30000	8,30000	54,08	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,49
b. Taux maximum de la majo	0,900

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 25,56

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 4
D : 033-213301435-20250324-2025_020-DE

